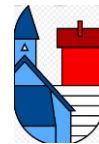


invitation

Direct Authou juin 2025

Bonjour !



## Inauguration de la nouvelle mairie



Le samedi **21 juin** à 18h



Valeurs partagées et finalités communes...

🎵 🌳 les Authoniens donnent le La 🎵 à la nouvelle mairie 🌳 🎵

Samedi 21 juin 2025 à partir de 18h

📍 Devant la mairie

3 route du village

😊 **Un début tout en douceur...**

🕒 **Accueil musical** avec une ambiance légère pour commencer la soirée en toute sérénité,

🕒 **18h15 Discours du Maire**, pour présenter les temps forts à venir.

🎀 **Coupure du ruban** pour ouvrir ensemble un moment de découverte et d'échange...

🏛️ **en accédant à des présentations pour informer et partager**

Sous le préau vous découvrirez les projets et initiatives de la commune :

🌀 **les risques d'inondation** et proposition d'**hébergement d'urgence**

🔥 **la réflexion sur les réserves d'eau** pour la lutte contre l'incendie

🏛️ **l'église** : son histoire et ses besoins

🎉 **les actions du comité des fêtes**

🇫🇷 **le rôle de l'amicale des anciens combattants**

🌐 **une présentation du site internet d'Authou** (dans la salle de réunion)

💬 Des élus et membres des comités seront là pour vos questions et recueillir vos idées !

🎁 **Tirage au sort festif**

🕒 **Vers 19h00**, place à la surprise avec le **tirage au sort** !

🎉 Trois habitants repartiront avec un **lot mystère**...

🎵 **et puis place à la convivialité !**

🎵 Une **musique plus jouée** agrémentera un apéritif qui apparaîtra sous nos yeux  
L'occasion d'échanger, rire, et passer un bon moment ensemble !

📞 Infos : Mairie d'Authou – 09.61.22.56.92

✉️ [mairie.authou@orange.fr](mailto:mairie.authou@orange.fr)

# Principaux éléments de la réunion du conseil municipal du 23 mai

Le compte-rendu complet est affiché en mairie

- Taille des haies, le conseil a voté la délibération suivante :

« Suite à demande par la mairie de procéder à la taille pour une date fixée, si les travaux ne sont pas réalisés dans les trois mois suivant la date fixée, une pénalité pourra être appliquée par la commune égale à 5 € par mètre non taillé, et par mois de retard. Si au bout de 6 mois de retard, les travaux ne sont toujours pas réalisés, la commune se réserve le droit de les faire faire et de refacturer cette dépense avec les pénalités de retard et 10% de frais de gestion. »

- Conventions scolaires

Le conseil a décidé de signer les conventions scolaires avec les communes de Brionne et Pont-Authou. Pour Montfort sur Risle le conseil a décidé de retenir les montants définis par la préfecture.

Pour mémoire, la commune de Brionne facture des coûts nettement inférieurs aux coûts définis par la préfecture. La commune de Pont-Authou s'est alignée sur les coûts de la préfecture.

- Fonds de concours de la communauté de communes

Le conseil autorise le maire à faire une demande de fonds de concours et de signer tous les documents nécessaires.

- Etude du risque inondations

Une analyse des impacts en fonction des hauteurs d'eau a été réalisée. Il est convenu de mettre des piges pour surveiller les hauteurs d'eau en 3 endroits (le pont de la croix blanche, le pont route du village, le mordiou) et de mettre un pluviomètre à la mairie. Un plan d'actions est défini en fonction des niveaux atteints. Il est convenu également de définir un équipement d'accueil de secours d'urgence pour cinq personnes et de valider son achat lors du prochain conseil, ceci pouvant également servir en cas d'accident ou d'incendie par exemple. L'hébergement d'urgence serait à la salle des fêtes. Il faut par ailleurs vérifier que les alertes de la préfecture fonctionnent.

- Autres points :

- ✚ Concessions du cimetière : une comparaison a été faite avec les prix des communes de Glos sur Risle, Livet sur Authou et Thierville. De nouveaux tarifs seront votés en délibération lors du prochain conseil.
- ✚ Boite à livres : une armoire mi-hauteur a été décorée et va être installée dans l'abribus de la mairie
- ✚ Foire à tout du 20 juillet : Le fonctionnement est défini par le comité des fêtes. Des ventes individuelles peuvent être organisées après accord du maire, mais pas le jour de la foire à tout.
- ✚ Rats : ils représentent un risque sanitaire. Aucune nourriture, notamment pour les poules, ne doit être laissée sur le sol et des produits anti-rats disposés pour s'en débarrasser en cas de remarques du voisinage.

## A noter :



Même s'il pleut, la terre est sèche et manque d'eau. Les plantes et les broussailles aussi. Et nous ne sommes que début juin. Il est donc nécessaire d'être prudent et notamment de nettoyer son terrain des herbes et végétation qui pourraient prendre feu comme aussi dans l'utilisation d'un barbecue. Il faut pour les barbecues éviter les flammes trop importantes et il est conseillé d'avoir un foyer de petite taille, fermable et protégé du vent. Sinon des broussailles sèches pourraient en fonction du temps et du vent prendre feu et cela pourrait être dramatique. L'ONF indique qu'il y a déjà eu des départs de feu dans l'Eure cette année.

### LE MOUSTIQUE TIGRE ...EN NORMANDIE, J'AGIS !



Le moustique tigre a été détecté dans le Calvados, l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime. Il peut porter des maladies virales, comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Les symptômes sont le plus souvent bénins (douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite...), mais ces virus peuvent aussi

provoquer des complications sévères : hémorragies, douleurs articulaires persistantes et incapacitantes, anomalies congénitales pendant la grossesse.

L'Agence régionale de santé rappelle des gestes simples pour lutter contre le développement du moustique : supprimer toute eau stagnante. Si les récipients ne peuvent être vidés, l'accès à l'eau doit être supprimé près des maisons en installant par exemple des moustiquaires sur les cuves d'eau de pluie, du sable dans les coupelles de fleurs, en curant les gouttières ou les regards d'évacuation. Sur son site internet l'ARS fournit une information détaillée sur le moustique tigre (ou « Aedes Albopictus » en langage scientifique).



La Conférence des Maires de la communauté de communes a accueilli lors de sa séance du lundi 2 juin la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Risle-Seine pour un bilan de son activité et de ses perspectives. Ce groupe de professionnels volontaires œuvre pour diminuer les effets des déserts médicaux pour les habitants du département, comme par exemple le départ imprévu d'un médecin. Les solutions ne sont pas évidentes mais des améliorations permettent des progrès et l'échange avec les maires est important en ce sens.